

# AIAB

Association Intercommunale Asse et Boiron



CONSEIL INTERCOMMUNAL

p.a. Pierre Schaller

Chemin du Creux 30

CP 69

1276 Gingins

Tel. 079 230.77.20

Courriel : [pschaller@schaller-bois.ch](mailto:pschaller@schaller-bois.ch)

**Procès-verbal du Conseil intercommunal de l'AIAB  
Le 19 septembre 2019 à 20h00, à Crassier  
Salle du restaurant scolaire de l'établissement Elisabeth de Portes**

**Présidence** : Monsieur Pierre Schaller

**Ordre du jour** :

1. Appel/Assermentation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 26 juin 2019.
4. Communications du Bureau.
5. Communications du Comité de direction (CODIR).
6. Collège primaire et secondaire de Borex-crassier (CSBC)

Préavis d'investissement n° 05/2019. Construction d'un restaurant et bibliothèque/ médiathèque scolaire sur la parcelle n°128 de la commune de Crassier. Demande d'un crédit complémentaire de chf 966'138.64 destiné à financer les travaux de construction du bâtiment. Rapports de la commission des travaux et de la commission de gestion-finances.

7. Préavis n°06/2019. Budget de fonctionnement 2020. Rapports de la commission de gestion-finances.
8. Divers et propositions individuelles.
9. Extraits des délibérations.

## 1. Appel/Assermentation

Délégués présents : 22  
Délégués excusés : 8

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour.

*Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte à l'unanimité*

- ✓ L'ordre du jour du Conseil intercommunal tel que présenté

## 3. Approbation du procès-verbal du Conseil intercommunal du 26 juin 2019

Le Président soumet le procès-verbal à l'assemblée

- Une petite erreur de frappe, page 4, point 9, il fallait lire le mot conseil et non conceil. Correction faite directement dans le PV du 26 juin 2019.

*Le vote a lieu à main levée et le Conseil intercommunal accepte le PV par 19 oui, 0 non et 2 abstentions.*

- ✓ Le procès-verbal du Conseil intercommunal du 26 juin 2019 avec la correction ci-dessus.

## 4. Communications du Bureau

### **Monsieur Pierre Schaller, Président :**

- Rappel à tous les délégués, ne pas oublier de contacter leurs suppléants lors d'absences à l'assemblée et de leur transmettre les documents concernés. Merci à tous les délégués d'avoir annoncé leurs absences par mail.
- Monsieur Yann Lombard a démissionné du conseil de Crassier, un nouveau délégué sera élu le 3 octobre 2019.

## 5. Communications du Comité de Direction (CoDir)

### **Monsieur Vuagniaux vice-président du CoDir:**

- Concernant les préavis n° 2, et n° 3.  
La sonorisation de la salle de gym, le matériel a été acheté, les travaux sont prévus pour la fin de l'année, l'électricien voulait coordonner ces travaux avec l'installation des lumières extérieures. Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires d'octobre.  
Préavis n°4 : réaménagement de l'ancienne bibliothèque du 2<sup>ème</sup> étage, le local informatique est presque terminé. Il reste encore l'agrandissement des 2 fenêtres du bâtiment A, ces travaux n'ont pas été fait avant , car un délai de 8 semaines avait été donné. Les travaux seront terminés au mois d'octobre.



## 6. Collège primaire et secondaire de Borex-crassier (CSBC)

**Préavis d'investissement n° 05/2019. Construction d'un restaurant et bibliothèque/ médiathèque scolaire sur la parcelle n°128 de la commune de Crassier. Demande d'un crédit complémentaire de chf 966'138.64 destiné à financer les travaux de construction du bâtiment. Rapports de la commission des travaux et de la commission de gestion-finances.**

Monsieur Gorgerat donne lecture du rapport de la commission des travaux. Il tient à préciser et remercie le Codir de bien vouloir prévoir un délai plus long pour l'étude des dossiers.

Monsieur Widmer donne lecture du rapport de la commission des gestion-finances.

Le Président ouvre la discussion et remercie aussi le Codir de laisser un délai plus long pour le travail des commissions.

Monsieur Vuagniaux informe qu'ils ont voulu faire une séance, qu'il n'a pas été très facile d'être dans les temps et de prévoir une date, ils feront mieux la prochaine fois.

Monsieur Bersier : aimerait tout d'abord remercier la commission des travaux pour son rapport précis et complet, pense qu'il est bon de résumer selon lui la manière dont ce projet a été mené... voir en annexe l'intervention complète de M. Bersier.

M. Vuagniaux : Malheureusement, il y a eu des dépassements qui ont été indiqués en partie en début 2018, cette réalisation n'a pas été facile, il y a eu entre autre le déplacement des conduites qui se situaient sous l'emplacement du bâtiment. C'est un chantier qui a eu malheureusement beaucoup d'imprévus qui sont détaillés dans le préavis.

Monsieur Tappy : remercie les commissions pour leur rapport. La répartition des coûts supplémentaires du projet en plusieurs catégories est pertinente, car le préavis du CODIR en listant les 30 surcoûts sans les classer par nature donne un sentiment de flou et de non maîtrise. Des manquements en phase études ont eu des coûts importants en phase réalisation ( par exemple le déplacement des conduites EC/EU ). Olivier Tappy ne comprend pas comment le CODIR a pu prendre des décisions augmentant les coûts ( pose de paroi bois pour cacher des conduites, réalisation de la terrasse du premier étage en bois et en gradin, ... ) en cours de travaux sachant pertinemment que le budget ne serait pas respecté et sans en informer pour le moins le conseil. Demander en cours de travaux une rallonge sur le budget aurait été bien plus professionnel de la part des responsables du dossier au sein du CODIR.

Olivier Tappy est d'avis que pour le prochain projet important de construction ou de transformation le Codir doit se faire aider par un BAMO ( Bureau d'Aide au Maître de l'Ouvrage ) professionnel qui certes coûtera quelques honoraires mais permettra une gestion plus rigoureuse des phases études et réalisation et permettra de respecter le budget.

Monsieur Schaller remercie le CODIR d'avoir négocié les honoraires de l'architecte qui ne sont pas prélevés sur ces travaux complémentaires.

Le préavis N° 05/2019 - est soumis aux votes des conseillers à main levée, est accepté à 15 oui, 1 non et 5 abstentions.

**7. Préavis n°06/2019. Budget de fonctionnement 2020. Rapports de la commission de gestion-finances.**

Monsieur Boris Mury donne lecture du rapport de la commission de gestion finances

Le Président ouvre la discussion.

- Monsieur Bersier demande combien a-t-il de m2 de panneaux solaire.
- Monsieur Vuagniaux : il n'est pas certain du le nombre de m2, il va regarder et confirmera lors de notre prochaine séance.

Le préavis N° 06/2019 est soumis aux votes des conseillers à main levée, est accepté à 21 oui et 1 abstention.

**8. Divers et propositions individuelles.**

- Madame Van Dessel : concernant le magnifique équipement du restaurant, comme il n'y a pas autant d'enfants que prévus qui si restaurent, est ce que le restaurant pourrait cuisiner aussi pour d'autres associations, pour le rentabiliser et éviter qu'il soit fermé pendant les vacances scolaires ?  
Monsieur Melly : l'idée n'est pas mauvaise, et elle sera transmise à l'AEE.  
Monsieur Mury : étant membre de l'AEE, répond que c'est envisageable, et précise que le restaurant n'est pas fermé pendant toutes les vacances scolaires mais juste 3 semaines par année. Le restaurant est géré par l'AEE et non pas l'AIAB.

**9. Approbation de l'extrait des décisions**

Le président donne lecture de l'extrait des décisions de la séance.

*Au vote à main levée l'extrait des décisions est accepté à l'unanimité.*

Prochaine séance le 10 décembre 2019.

La séance est levée à 21h15 et les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Pierre Schaller



La Secrétaire

Séverine Prélaz

Annexe : l'intervention de Monsieur Bersier

M.Bersier

18septembre 2019

## Préavis 05/2019 demande d'un crédit complémentaire pour restaurant scolaire de CHF 966'138.-

J'aimerais tout d'abord remercier la commission des travaux pour son rapport précis et complet. Je pense qu'il est un bon résumé de la manière dont ce projet a été mené...

Lors de la présentation du préavis 04/2015 de 1'020'000.- (dont 423'000.- de réserves et imprévus) destiné à financer l'étude et la planification de l'ouvrage j'avais été étonné de la nomination d'une direction des travaux 142'000.-, en plus de l'architecte 450'000.-, ainsi que d'une pléthore d'ingénieurs : civil, CVS, électricien physicien bat, protection incendie, géologue, géomètre, devisés à 375'000.- avant le 1<sup>er</sup> coup de pioche (automne 2016). J'avais également proposé alors de nommer au sein du conseil une commission de suivi des travaux, proposition accueillie on ne peut plus fraîchement et balayée vigoureusement par le codir.

Au vu de la liste des projets qui auraient dû être étudiés avant les travaux, et qui ne l'on pas été, on se demande quelles recommandations ont faits ces spécialistes dans la planification de l'ouvrage ???

Pourtant dans la séance 03.2016 La phase 1 du projet soit étude et planification étant lancée on en connaît le chiffrage et il correspond assez bien avec le préavis (+29'000.-) et on voit que dans la phase de construction des simplifications des quais de chargement et ascenseur nous font penser que le budget sera tenu.

Bien sûr il y eu des impondérables, il y en a toujours sur un projet, (c'est aussi pourquoi on prévoit dans les devis des réserves et imprévus) les normes opair qui changent pour le chauffage des salles de gym et le choix d'une modification du chauffage avec l'installation d'un chauffage commun pour les salles de gym et restaurant scolaire. Avec un nouveau préavis 05/2017. Toutefois, en séance du 06.2017 selon le codir, tout va bien, le budget est tenu ; c'est seulement en 03.2018 que le codir nous informe du détournement d'une conduite d'eau et la création d'une fosse de relevage d'un surcoût d'environ 200'000.- en plus des coûts de la conduite à distance du chauffage de l'ordre de quelques dizaines de mille francs. Enfin, finalement, c'est dans sa séance du 03.2019 que le codir nous informe du dépassement de crédit d'environ 1'000'000.-.

Force est de constaté que la communication du codir au conseil sur ce projet a été lacunaire, la règle qui veut que l'on ne dise que le minimum au conseil pour ne pas prolonger les séances est selon moi révolue. De plus, il m'apparaît que plusieurs postes financiers n'ont rien à voir avec ce projet et auraient dû faire l'objet d'autres préavis. Il me paraît important de rappeler ici que chaque modification du projet de base par le mandataire sera facturée en régie c.a.d. au prix fort par l'entreprise.

C'est pourquoi, pour ma part, symboliquement, je ne soutiendrai pas ce préavis même si je sais que le projet est bouclé et les sommes dépensées.